

Fiche 1 bis

1.- Filière exploitation des systèmes et réseaux d'information

1.12.-Technicien des équipements locaux

Définition synthétique

Assure l'installation et garantit le fonctionnement des équipements locaux (poste de travail, réseaux télécommunications) dans le cadre du déploiement des solutions.

Activités principales

- Être chargé de l'installation initiale et mettre à jour ou à niveau des équipements
- Être chargé du contrôle et de l'audit de configuration des postes, des serveurs locaux de ressources et des réseaux locaux
- Assister et conseiller les utilisateurs en matière de sécurité périphérique
- Assurer un monitorat technique en accompagnement des mises en œuvre
- Gérer le parc
- Gérer la sécurité périphérique
- Gérer les incidents

Corps de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes mais ne relevant pas du MCC	Absence de corps de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes	Fonctions relevant de plusieurs corps de fonctionnaires	Emplois dont les fonctions sont partiellement dévolues à un corps de fonctionnaires